



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2024

Membres présents : BROUSSARD Olivier - GUERIN Alain - MOUNIER Marie-Laure - CROUZET Éric - PACALON Didier - NURY Marcel - ROCHETTE Romuald - VEY Christophe

Membres excusés : PRIEUR DREYON Marie-Hélène - ABRIAL Evelyne (pouvoir)

M. Marcel NURY a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 03 septembre 2024 et prend les délibérations ci-dessous :

DCM 2024/24 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

DCM 2024/25 : APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2024 POUR LA FORÊT SECTIONALE DU MAS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

DCM 2024/26 : TAXE ASSAINISSEMENT 2025

DCM 2024/27 : CONTRAT DE DENEIGEMENT CHABERT PASCAL

DCM 2024/28 : CONTRAT DE DENEIGEMENT GAEC DU GERBIER

DCM 2024/29 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025 – BUDGET PRINCIPAL

DCM 2024/30 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

DCM 2024/31 : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A2203

DCM 2024/32 : TARIF SALLE DU BELVEDERE

DCM 2024/24 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la commune a consulté divers organismes de crédits afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 Euros sur un an.

Après analyse des offres, la proposition du Crédit Mutuel a été retenue, le conseil municipal de la commune de Le Mas-de-Tence décide de contracter une ligne de trésorerie aux conditions ci-dessous :

- Montant : 100 000 Euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : Euribor 3 mois + marge de 0.60 points (marge garantie jusqu'au 30/06/2025)
- Commission de non-utilisation : Néant
- Frais de dossier : 0,10 % du montant de la ligne de trésorerie

DCM 2024/25 : APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2024 POUR LA FORÊT SECTIONALE DU MAS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Sur proposition de l'Office Nationale des Forêts, le conseil municipal accepte la coupe de bois parcelle 3_U de la forêt sectionale du Mas qui sera vendue de gré à gré sur pied en 2025.

DCM 2024/26 : TAXE ASSAINISSEMENT 2025

Pour l'année 2025, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs pratiqués en 2024.

DCM 2024/27 ET 28 : CONTRATS DE DENEIGEMENT CHABERT PASCAL et GAEC DU GERBIER

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'hiver 2024-2025 les conditions des conventions de déneigement de l'hiver 2023-2024

DCM 2024/29 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Afin de faciliter les dépenses d'investissement et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente avant l'adoption du budget principal, conformément aux textes applicables le conseil propose de faire application de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à hauteur de 186 634.32 €.

DCM 2024/30 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de faciliter les dépenses d'investissement et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente avant l'adoption du budget assainissement, et conformément aux textes applicables, le conseil propose de faire application de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à hauteur de 13 323.02 €

DCM 2024/31 : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A2203

Le conseil municipal accepte la vente d'une partie de terrain au prix à 2 € le m², d'une contenance d'environ 20m² correspondant à environ 4m50 x 4m50 à Mme et M. Patrick Zoyo, ce qui leur permettrait d'accéder à leur toit-terrasse. La contenance sera définie de façon précise suite au bornage qu'il convient de faire. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

DCM 2024/32 : TARIFS SALLE DU BELVEDERE

Certains tarifs doivent être modifiés lors des locations de la salle du Belvédère au regard des dépenses liées au chauffage qui sont en augmentation. En effet, la location de la demi-salle entraîne les mêmes dépenses de chauffage et la salle entière est de plus en plus sollicitée même l'hiver.

Après avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité décident :

- d'augmenter le tarif de location aux particuliers du 1^{er} novembre au 31 mars. En cas de chevauchement, la date faisant foi est celle de l'entrée avec état des lieux et remise des clés.
- que du 1^{er} novembre au 31 mars la salle ne pourra être louée que dans son entièreté. La demi-salle ne peut être louée que pour la période allant du 1^{er} avril au 31 octobre, ce tarif reste inchangé.

QUESTIONS DIVERSES

- La mise en place des barrières à neige aura lieu le 16 novembre, rendez-vous à 8h à la mairie
- Le spectacle de Noël aura lieu le 21 décembre à la salle du Belvédère avec le programme ci-dessous :

15h30 : Chplic-Chploc
16h : goûter et venue du Père Noël
18h : Et zou et glou
19h Banda du Lignon et vin chaud